

## Ouverture d'un établissement secondaire ou complémentaire d'une personne physique

*Un établissement secondaire est le premier établissement ouvert dans le département 91 lorsque le siège social est situé dans un autre département.*

*Si le siège ou un autre établissement existe dans le département 91, il s'agit d'un établissement complémentaire.*

### Formulaire

- Formulaire de modification d'une entreprise personne physique P2
- Le cas échéant, formulaire de déclaration relative au(x) nom(s) de domaine du ou des sites internet (NDI)

### Pièces justificatives

#### POUR L'ADRESSE DE L'ENTREPRISE

- Création : Pas de pièce à fournir pour justifier de l'adresse de l'établissement.
- Achat de fonds de commerce :
  - Une copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce portant mention de l'enregistrement aux impôts ainsi qu'une copie du bail commercial, signé des deux parties, si la cession de droit au bail n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition.
  - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de cession du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.
- Location-gérance du fonds :
  - Une copie du contrat de location-gérance (portant mention de l'enregistrement aux impôts pour les contrats à durée illimitée) ainsi qu'une copie du bail commercial si la jouissance du droit au bail n'apparaît pas dans le contrat de location-gérance.
  - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de location gérance du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.

#### AUTRES PIÈCES

#### S'il s'agit du premier établissement ouvert sur le département du 91

- 1 extrait K-bis original de l'immatriculation principale de moins de 3 mois.

### En cas d'exercice d'une activité réglementée au RCS

- En fonction de l'activité, une copie ou un original de l'autorisation ou de la déclaration préalable

### En cas de signature du formulaire par une autre personne que le dirigeant

- Un pouvoir signé en original.

**PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** (chèque bancaire ou mandat uniquement) :

Pour l'entrepreneur individuel :

- Etablissement secondaire
  - Création : 80.27 €
  - Achat : 82.96 €
  - Location gérance : 82.96 €
- Etablissement complémentaire
  - Création : 54.06 €
  - Achat : 56.74 €
  - Location gérance : 56.74 €

Pour le micro entrepreneur :

- Etablissement secondaire
  - Création : Gratuit €
  - Achat : 2.69 €
  - Location gérance : 2.69 €
- Etablissement complémentaire
  - Création : 5.90 €
  - Achat : 2.69 €
  - Location gérance : 2.69 €
- 

**PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU CFE POUR FACILITER ET SIMPLIFIER VOS DEMARCHES : 70 €**

Vous êtes reçu en rendez-vous, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé. Votre formalité est traitée immédiatement (pas de formulaire déclaratif à remplir). Votre interlocuteur vous assure un suivi personnalisé. Vous avez la garantie d'un dossier conforme.

### **Nous contacter :**

Centre de Formalités des Entreprises - CFE  
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135  
91004 ÉVRY Cedex  
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64  
Courriel : [scfe-991@essonne.cci.fr](mailto:scfe-991@essonne.cci.fr)